

COMPTE – RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le samedi 13 décembre 2025 à 9 heures 50 à Péronne (80)

Membres présents : Mesdames Léa BAYARD, Véronique CARRIERE, Céline OLIVIER, Delphine PLUQUET, Angeline PRUVOST et Betty ROLLET, messieurs Jean-Bernard CAILLEAU, Christophe CARON, David CHARTRES, Éric GIRAUDON et Jean-Pierre LEPOINTE.

Membres absents excusés : Mesdames Murielle GLIBERT, Najet EL MEDIOUNI, Solange LEGRAND et Nawel NEMICHE, messieurs Jérôme BASTARD, Fabrice BONNET, Michel DESTOMBES, Ludovic FIRMIN et Pierre SOUDRY.

Membres représentants des clubs départementaux des cinq comités du territoire présents :

- Comité de l'Aisne : Madame Sylvie CHABERT ;
- Comité du Nord : Madame Dominique GAUDRY ;
- Comité de l'Oise : Madame Marie Carmen GRAZER ;
- Comité de la Somme : Monsieur Claude HATTÉ.

Membres représentants des clubs départementaux des cinq comités du territoire absents excusés :

- Comité de l'Aisne : Monsieur Tarik EL MAHDALI ;
- Comité de l'Oise : : Monsieur Cyrille SAUQUET ;
- Comité du Pas-de-Calais : Madame Déborah DRANCOURT et monsieur Jean-Luc DESMET.

Salarié invité : Monsieur Dimitri OBIN.

Jean-Pierre LEPOINTE ouvre la séance à 9h50 et remercie les membres pour leur présence. Il propose de débiter par le premier point à l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 mai 2025

Jean-Pierre LEPOINTE soumet le compte rendu au vote.

Résultat du vote : à l'unanimité des membres présents, le compte rendu est approuvé.

2/ Point financier

Le trésorier, Jean-Bernard CAILLEAU, indique que les comptes sont à jour et sans surprises à cette période de l'année compte tenu des factures de licences, de mutations et d'engagements en compétitions, à recouvrer par les clubs.

Certains clubs ont de grosses factures à payer étant donné leur nombre de licenciés mais rien d'inquiétant. Certains ont déjà défini des échéanciers de paiement avec le comptable car ils sont dans l'attente de subventions des collectivités territoriales (municipalités, départements, région).

De même, la ligue est en attente du reversement par la FFHB de la mise à disposition des salariés de la ligue. Jean-Pierre LEPOINTE indique que le CTI ne sera payé que par fraction à la ligue puis aux comités qu'à compter de ce mois de décembre 2025. Les comités ont été informés.

Le président de la Ligue de Handball des Hauts-de-France a sollicité le trésorier pour constituer un groupe de propositions d'axes d'actions pour éviter que se multiplient les défaillances financières des clubs au sein de la Ligue, avec les conséquences dommageables sportives qui en résultent pour nos licenciés, pour les finances de la ligue et des clubs, sur l'image véhiculée.

Afin de pouvoir répondre à ce qui est demandé, la composition de ce groupe rassemble des personnes qui allient étendue de connaissances, diversité d'expériences, variété de métiers, permettant à la fois d'avoir une vision exhaustive du sujet et de garantir la pertinence des propositions.

Il s'agit de Céline Olivier, Sophie Palisse, Laurent Despres, Lydie Noël, Aurélien Cailleau, David Labossière et du trésorier lui-même. A ces personnes de terrain, est associé, en tant qu'expert, Mickaël Duhamelle, comptable de la ligue ainsi que Clément Rollet pour l'ITFE.

Vu le positionnement territorial des participants sur 3 départements, les réunions en visio sont privilégiées mais pas exclusives. De ce fait, le trésorier se rendra, si nécessaire, à la rencontre de chacun.

Les premiers échanges consisteront à mieux se connaître, à échanger les expériences, à identifier et proposer le périmètre d'investigation, à définir la méthodologie d'action, les éléments et données à examiner. Il en résultera des propositions concrètes d'actions, préventives bien évidemment, mais aussi curatives. Une phase de tests s'en suivra, avec des clubs volontaires, avant déploiement auprès des clubs identifiés comme étant prioritaires au sein de la ligue puis généralisation aux autres clubs concernés.

Préalablement, à la présentation des travaux du groupe Financier, les membres présents du CA de ce jour ont été invités à faire connaître leurs avis sur ce thème des dettes clubs à travers un échange d'idées. Il en est résulté les éléments ci-après qui, à la fois confirment les travaux du groupe, mais aussi les précisent.

Les membres insistent sur

- le besoin d'établir une relation de confiance entre les clubs et la ligue dans le cadre de l'accompagnement ligue ;
- le fait qu'il ne faut pas attendre que les clubs soient en difficulté pour les conseiller, les aider, d'où le besoin d'information et de formation des trésoriers, des présidents ;
- les dirigeants, par territoire... y compris en apprenant comment faire un bilan, un budget prévisionnel, comment maîtriser, par exemple, les documents financiers, l'information financière... en impliquant aussi les trésoriers des comités ;
- l'intérêt de donner des repères aux clubs, tels le prix/marché des entraîneurs, des joueurs en fonction des niveaux de pratique ;
- le moment à partir duquel l'on peut s'apercevoir qu'un club va mal financièrement et quand tirer la sonnette d'alarme ;
- la nécessité de tenir compte des retards de paiements des subventions et de leurs baisses.
-

Les membres s'interrogent néanmoins sur

- la définition et la mise en place de la mission ligue vis-à-vis de ses clubs : jusqu'où peut-on aller, peut-on faire un audit sur les irrégularités constatées (pratique et légalité) et comment le faire ;
- la façon de suivre et de conseiller un club, ses dirigeants ;
- la possibilité pour la ligue d'accompagner un club auprès d'une collectivité territoriale
- comment mettre en place une relation adaptée avec la FFHB en terme de vigilance et d'action ;
- ce qu'il en est dans les autres sports ;
- est-ce que le handball, en général, vit au-dessus de ses moyens ou pas et que faire.

A la suite de ces échanges, Jean-Bernard CAILLEAU présente le travail de l'équipe au sein de la commission des finances.

L'objectif de la mission : identifier les clubs en difficulté et proposer des solutions pour éviter toute conséquence dommageable pour la Ligue et ses clubs

La situation :

- 3 clubs nationaux identifiés en règlement judiciaire ou en liquidation de biens en 2024 et 2025 pour un montant total de 80 998,04 euros + un club national en difficulté financière et un club régional en difficulté de gouvernance en fin 2025 ;
- 31 clubs régionaux ayant demandé un échancier pour un montant global de 278 945,60 euros.

Le contexte : Le groupe part d'une page blanche. Il ne sera ni aidé ni accompagné par la CNCG nationale. Il entend être essentiellement force de propositions. Il entend conseiller et accompagner plutôt que sanctionner ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas contrôler ni en tirer des mesures adaptées. Ses propositions comprendront à la fois des mesures préventives et curatives.

Le groupe met en évidence les étroites relations :

- entre finances et sportif : le financier ne doit pas générer d'iniquité ni d'injustice entre équipes de clubs
- entre finances et social : un club ne doit pas risquer de redressement de ses contrats de travail : URSSAF ou autre
- entre finances et gouvernance : les dirigeants ne doivent pas faire vivre leur club au-dessus de ses moyens
- entre les clubs : si un club ne paye pas ses dettes cela implique que les autres payent pour lui
- entre les clubs et la Ligue : chacune des deux structures (Comités inclus), généralement, a des salariés à payer, voit ses subventions diminuer, leur paiement reculer, mandaté en plusieurs fois, est amené à mettre en place des échéanciers, chaque structure voulant et ayant besoin de conserver et à d'accroître le nombre de ses licenciés...
- entre Ligue et Fédé : il existe entre ces deux structures les mêmes relations et obligations, la Ligue se situant en interface entre Fédé et clubs / Comités

Le champ de l'investigation : les niveaux concernés :

- par priorité les N2 et N3 F&M, les PNM en positionnement d'accession
- mais aussi chaque club, national, régional ou départemental apparaissant comme étant en difficultés financières

Comment faire : par trois types d'action :

- des préconisations
- des mesures préventives
- des mesures curatives, à défaut

Exemple de préconisation : Qu'au terme d'une saison sportive, qu'il s'agisse d'un club ou d'une Ligue, il demeure 5 à 6 % du budget (soit 10% de la masse salariale) pour garantir le paiement des salariés.

Les mesures préventives : de deux types

- **L'accompagnement**

1° L'information des dirigeants des clubs : Présidents, Trésoriers et Secrétaires, dans leur boîte mail personnelle, en AG Ligue, en AG club, de ce que la Ligue souhaite mettre en place, ensemble

2° Des formations adaptées, pour chaque dirigeant, dans chaque domaine de responsabilité

3° Le parrainage/marrainage par un club exemplaire référent

- **L'identification des risques et le soutien Ligue**

Il s'agit de traiter, au plus tôt, en collaboration avec les clubs identifiés comme étant en difficultés financières, les risques inhérents à leur situation et de les prévenir sur leurs conséquences encourues

- sitôt le premier défaut de paiement constaté en Septembre, en prévenant simplement mais systématiquement sur la boîte email club
- puis, en fin d'année civile, en invitant à régler la dette, à défaut, si problème en contactant la Ligue (attention aux clubs qui ne disent rien et tentent de passer sous les radars).
- ensuite, en Février, licences et subventions étant supposées avoir été touchées, en réclamant un paiement sous huitaine, à défaut en proposant la mise en place, à l'initiative du club, d'un échéancier d'une durée telle qu'il permette d'avoir accès au vote en AG de Juin

- enfin, début Juin, si la dette perdure, si l'échéancier n'est pas arrivé à terme ou qu'il n'est pas honoré, avoir une relation plus exigeante invitant le club à honorer sa dette avant l'AG Ligue.

Le soutien Ligue pourrait consister alors à

- demander au club de transmettre à la Ligue, sous huitaine, son projet club, ses budgets et comptes financiers de la saison sportive en cours, son budget prévisionnel de la saison sportive N+1, ainsi que les éventuels contrats, aidés ou non, de ses entraîneurs, joueurs, emplois aidés, etc.
- revoir avec le club son organisation, sa structuration et sa gouvernance sans s'y immiscer
- définir, revoir, formaliser et mettre en place, avec le club, un contrat financier adapté à la situation constatée, sous risque d'impact sportif et de sanctions
- identifier, avec le club, le budget minimum nécessaire au niveau de la pratique de ses équipes en tenant compte de son environnement afin de permettre de confirmer les niveaux d'engagements sportifs
- obliger les dirigeants à suivre des formations de qualité, adaptées à leurs rôles et responsabilités respectives

Les mesures curatives

Si aucune des mesures préventives n'aboutit, la Ligue pourrait envisager la mise en place de mesures curatives coercitives consistant

- en l'exigence de la présentation d'un budget minimum et de garanties financières certifiées pour valider les niveaux de pratique sportive
- en la limitation des mutations, des conventions et des partenariats
- en la mise en place de sanctions sportives

Dès que le club respecte de nouveau ses obligations, les sanctions s'annulent ipso facto.

Résultat du vote : à l'unanimité des membres présents, la proposition de création de cette commission est approuvée.

3/ Point des commissions

- Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA)

Christophe CARON indique qu'il n'a jamais disposé d'autant d'arbitres mais avec de nombreuses indisponibilités.

La majorité des matchs sont couverts sous réserve de demande de désignation du niveau national.

Enfin, le travail de formation des jeunes arbitres se poursuit sur l'ensemble du territoire.

La CTA a repris la gestion en direct du bassin de l'amiénois le temps de désigner une nouvelle présidence en la personne de Séverine BARBEZAT à effet immédiat.

En ce qui concerne les écoles d'arbitrage, certains clubs apparaissent en alerte dans la CMCD. Deux sessions se dérouleront d'ici fin février 2026 : 23 inscrits pour « accompagnateur club » et 19 « animateur école d'arbitrage ». Deux nouvelles sessions seront lancées pour mars et avril pour les clubs qui auraient omis de s'inscrire aux premières sessions de 2026.

Jean-Pierre LEPOINTE se félicite l'avancée de la formation des jeunes arbitres, qui prend du temps mais qui est nécessaire pour constituer un vivier solide.

- Commission Statuts et Règlements (CSR)

Éric GIRAUDON précise que la commission s'est réunie le 29 novembre dernier.

Marie-Carmen GRAZER a été désignée responsable du pilotage d'homologation des salles.

Éric GIRAUDON indique que le territoire compte 24 092 licenciés à ce jour, avec un taux de renouvellement de 54%. Par rapport à l'année N-1, nous en sommes à – 360 licences détaillé comme suit par département :

02 : - 134
59 : - 57
60 : - 181
62 : - 97
80 : +110

Total mutations = 3536 à ce jour.

A noter 8 faux certificats médicaux identifiés, dont les dossiers ont été transmis à la CTD. Ce qui a généré des sanctions pour chacun des dossiers. Trois clubs ont fait appel : 2 sanctions confirmées et 1 relaxe.

En ce qui concerne les bonus formations suite aux récompenses CMCD, celles-ci sont reconduites pour la saison 2025-2026 et seront valables pour la saison en cours jusqu'à Handmania les 11 et 12 avril 2026.

Deux sujets à étudier :

- Les conventions entre clubs qui sont détournées de leur objectif initial. En effet, les joueurs apparaissent sur plusieurs conventions. Certains clubs se plaignent. La commission va proposer une révision du règlement afin que cette possibilité soit supprimée.

Jean-Pierre LEPOINTE est d'accord sur ce principe de révision et afin qu'il puisse être mis en œuvre dès la prochaine saison.

Claude HATTÉ rappelle que le principe de partenariat entre les clubs doit être respecté, ce qui est le cas la plupart du temps.

- La gratuité des mutations : certains motifs deviennent abusifs

Jean-Pierre LEPOINTE est d'accord et propose que ces gratuités pour motif abusif soit refusé dès à présent.

Résultat du vote : à l'unanimité des membres présents, la proposition est approuvée.

- Commission Territoriale de Discipline (CTD)

En l'absence du président de la commission, Jean-Pierre LEPOINTE communique les éléments que celui-ci lui a adressé.

Depuis le début de la saison, la commission a traité 27 dossiers (contre 27 dossiers en 2024) dont 7 dossiers pour fraude de licence. Un dossier a été rejeté par la commission d'appel de la FFHB.

Cette année est marquée par des dossiers plus conséquents dans les faits notamment après match ou dans les tribunes avec intervention des forces de l'ordre.

Les membres de la commission demandent au président de la ligue la saisine du dossier concernant l'utilisation des réseaux sociaux par le club de Caudry auprès du président de la FFHB afin qu'il puisse être traité par l'instance nationale.

A noter qu'un nouveau dossier doit être également jugé concernant l'attitude du public de ce même club, il est également demandé au président de la ligue de saisir le président de la FFHB.

- Commission Règlements et Litiges (CRL)

En l'absence du président de la commission, Jean-Pierre LEPOINTE indique qu'un dossier a été traité depuis le début de la saison.

Cela concerne un litige relatif à un match de moins de 18 masculins opposant un club de l'Oise et un club de la Somme, arbitré par jeune arbitre en dehors de l'application du règlement (tirage au sort). Le match ayant été déclaré perdu pour les deux. Le club de la Somme ayant fait appel.

Une préconisation a été faite auprès de la COC sur le sujet.

- Commission d'Organisation des Compétitions (COC)

Véronique CARRIERE indique qu'à ce jour il y a déjà 22 matchs reportés et beaucoup de réclamations dont certains seront transmises en CRL.

Elle indique que les membres de la COC, associés aux techniciens et en présence d'élus, poursuivent le travail relatif à la refonte des championnats jeunes pour la prochaine saison. Quatre réunions se sont déjà tenues, la prochaine réunion aura lieu mi-janvier 2026. D'ici là, tous les membres de la commission qui travaillent sur ce projet vont se voir adresser deux propositions afin qu'ils puissent donner leur avis sur chacune d'entre elles.

Jean-Pierre LEPOINTE précise qu'à l'issue de la réunion de janvier, la proposition retenue sera soumise au bureau directeur de février 2026, puis au CA de mars 2026 pour approbation afin de la soumettre au vote des clubs en AGE.

4) ITFE et Handmania

Dimitri OBIN fait un point d'étape des actions menées par l'ITFE à ce jour.

Quelques chiffres sur les formations dispensées :

- Accompagnateur d'équipe : organisation en proximité mais constat de très peu d'inscrits. 1 session dans le département de l'Aisne, du nord et de la Somme, pas d'inscrits dans le Pas de Calais et l'Oise.
- Débuter dans l'entraînement : cible atteinte, volume adapté à la demande (9 sessions soit 80 stagiaires). Une nouvelle session programmée en mars 2026 dans le département du nord.
- Entraîner des jeunes : 1 session dans le département du nord, 1 dans la Somme, 1 commune Aisne/Oise pour un total de 17 stagiaires.
- Entraîner des adultes : 1 session régionale pour un total de 10 stagiaires.
- OTM/RSEC : 10 sessions organisées sur le territoire pour un total de 97 stagiaires. Deux nouvelles sessions à venir en janvier dans le département de la Somme, puis ensuite dans le département du nord.

L'année 2026 verra la mise en œuvre de nouvelles formations :

- Module de 10 heures gardiens de but en février 2026 : 15 inscrits ;
- Autres pratiques : handfit : organisation d'un webinaire de présentation de la session en janvier, baby-hand sur le même modèle ensuite.
-

Pour information, une session de formation « école de handball » est en construction pour la saison 2026-2027. Formation qualifiante : 14 stagiaires apprentis TFP4 au départ, 11 stagiaires restants. La formation se termine le 31 mars 2026 et il leur reste deux certifications à valider.

A noter que le TFP5 est toujours dispensé en collaboration avec la ligue Bourgogne/Franche Comté.

Angeline PRUVOST informe les élus qu'une réunion s'est tenue sur le fonctionnement de l'ITFE pour échanger sur la mobilisation des formateurs avec le président de la ligue, le comptable et Clément ROLLET.

Des formateurs, techniciens des comités, ne sont plus mis à disposition ou sollicités par l'ITFE (60 et 62). Par conséquent, Clément ROLLET trouve des solutions à court terme pour pallier à ces absences, mais cela ne sera pas viable sur la durée.

Le bureau directeur a donc réfléchi au recrutement d'un technicien, dont le profil serait un coordonnateur/formateur disposant à minima d'un titre V.

Selon le comptable et le trésorier, le budget permettrait de lancer ce recrutement pour 1 contrat de 35 heures à temps plein à compter de mai 2026. De plus, cet emploi serait éligible au financement du dispositif ANS emploi (12 000 €/an/pendant 3 ans). Cela pourrait éventuellement se cumuler avec aide de la région Hauts de France, voir aussi des sponsors, même si ces éléments restent à vérifier.

Ce recrutement permettrait également de se libérer de l'association avec la ligue Bourgogne-France Comté pour la formation des titres V et de pouvoir ainsi d'assurer cette formation sur le territoire. Il faudra néanmoins être vigilants sur l'augmentation de la charge administrative qu'implique les formations du titre IV ET V.

Jean-Bernard CAILLEAU avait fait remarquer qu'il faudra indiquer dans la fiche de poste que les candidats devront être titulaires du permis B et qu'une commission de recrutement devra être constituée.

Les membres du bureau ont validé le principe du lancement de ce recrutement au plus tard le 30 mai 2026 en attendant la présentation de la fiche de poste

Cette proposition est soumise à l'approbation des membres présents.

Résultat du vote : à l'unanimité des membres présents, la proposition est approuvée.

Handmania : école de formation samedi 11 avril et dimanche 12 avril 2026, changement de site

Le travail se poursuit et le calendrier sera défini prochainement. L'accueil à Billy a été sollicité, le président était en attente de la réponse du maire. Ce dernier a indiqué que l'accueil n'était plus possible.

Un nouveau site a été sollicité à Marcq-en-Baroeul.

Le comité de pilotage du 30 novembre 2025 a permis de définir les thématiques qui seront abordés lors des deux journées de formation (arbitrage, entraîneurs, dirigeants). Un match, support de formation, aura lieu le samedi soir. Les équipes des pôles (filles et garçons) et leurs entraîneurs seront les « supports » de certaines formations.

A noter que les formations suivies seront comptabilisées dans la CMCD 2026 des clubs, comme en 2025.

Angéline PRUVOST indique que le budget de fonctionnement a été fixé selon les mêmes critères et montants qu'en 2025. Le trésorier fait remarquer qu'il a été respecté en 2025 et peut donc être reconduit à l'identique.

Angéline PRUVOST conclut en indiquant que l'équipe va aussi travailler à partir sur les tarifs d'inscriptions aux formations afin de les simplifier. Le tout sera présenté prochainement aux élus.

L'objectif étant d'accueillir au moins 1/3 des clubs du territoire, soit 48 clubs et 100 participants licenciés.

A noter que certains contacts de personnalités ont été menés et sont en attente de confirmation de leur présence.

5/ Questions diverses

Jean-Pierre LEPOINTE présente Contrat Territorial Individualisé (CTI), comme il a été présenté au bureau directeur par Nicolas MARAIS, membre du bureau directeur fédéral, responsable du pôle territorial et du beach-handball, le 23 novembre dernier.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, la fédération a pris l'engagement de flécher 2 millions d'euros vers les territoires. Pour mémoire, dans le cadre de l'ANS projets sportifs fédéraux (PSF), en 2025, 2.8 millions d'euros ont été ventilés dans les territoires.

Au total, cela représente près de 5 millions d'euros à destination des ligues, des comités et des clubs.

2.3 millions d'euros du CTI sont fléchés pour les actions menées par les ligues et les comités (dont la performance sociale)

Le bilan de l'ANS 2025 fait état de 2.3 millions d'euros versés aux ligues, comités et clubs uniquement sur le champ de la performance sociale, la féminisation ayant été particulièrement soutenue.

L'objectif est de simplifier le processus d'aide et la volonté de soutenir les ligues (PPF, arbitrage, formation)

Jean-Pierre LEPOINTE précise que 50% de l'aide fédérale est destiné au PPF, qui représente un gros investissement pour la ligue, en particulier sur les ressources humaines en charge des PPF.

Nicolas MARAIS précise que l'enveloppe du CTI 2026 qui sera consacrée aux structures des DOM/TOM et la Corse est plus élevée, du fait de l'éloignement de la métropole et des difficultés rencontrés par certaines structures de ces territoires. Pour les 12 ligues métropolitaines, l'enveloppe représentait 1.55 millions d'euros, dont 50% pour les intercomités (désormais nommé trophée Michel Barbot) et 50% pour le soutien aux compétences techniques (salariés des ligues, comités). En effet, constat est fait du manque de techniciens qualifiés (titres V et VI). La seule condition sera que les formations soient dispensées dans le cadre des ITFE appartenant au CFA fédéral. Ce qui n'est pas le cas de toutes ligues.

En 2027, l'enveloppe du CTI sera répartie comme suit : 50% PPF, 20% formation, 20% arbitrage et 10% performance sociale (label des clubs, appels à projets fédéraux).

Tous les bilans financiers des actions financés doivent être adressés à la fédération, à défaut les structures ne percevront ni ANS, ni CTI.

Dimitri OBIN a assisté à un groupe de travail national relatif aux incivilités.
1254 cas de disciplines ont été traités en 2024 avec des sanctions exemplaires.

Des réflexions vont être menées pour lutter contre ces phénomènes avec des propositions diverses à mettre en place au niveau territorial : diffusion de messages vidéo dans les salles, kits de prévention, mise en lumière de projets innovants dans les clubs dans les réunions des instances (AG ligues, comités, clubs), TIG dans la grille de sanctions, challenge fair-play public,

Au niveau territorial, un travail sera mis en place sur le sujet pour mettre en œuvre des actions concrètes, dont certaines pourraient être financées par l'ANS.

7/ Informations diverses

Jean-Pierre LEPOINTE indique que la situation du comité de l'Oise n'est toujours pas réglée. Lors de l'AG du 5 septembre 2025, la majorité des clubs n'a pas validé les rapports et projets. Par conséquent, les instances, fédérale et territoriale, sont en attente de l'organisation d'une nouvelle AG. A défaut, un référé pourrait être déposé auprès du tribunal, pour que soit organisée une AG extraordinaire pour l'élection d'un nouveau conseil d'administration.

Prochaine réunion du conseil d'administration dans le 21 mars 2026, date, horaires et lieu seront communiqués dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13 heures 30.

Compte-rendu conforme aux délibérations des membres du conseil d'administration.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 15 décembre 2025

La Secrétaire de séance



Delphine PLUQUET

Le Président de la ligue des Hauts-de-France de Handball



Jean-Pierre LEPOINTE

Publication sous réserve de l'approbation de l'ensemble des membres présents lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.